



CHOIX DE COURS – INSCRIPTION À LA SESSION AUTOMNE 2019

POUR LES ÉTUDIANTS PRÉSENTEMENT INSCRITS AU COLLÈGE MONTMORENCY À LA SESSION HIVER 2019

Annulation de votre prochaine session (Automne 2019)

Pendant la période de choix de cours, vous pouvez aviser le Collège de votre départ dans votre dossier [Col.NET](#) dans le module **Choix de cours**. Vous pouvez également le signifier par écrit en remplissant le formulaire en ligne disponible dans les **Messages de l'administration** dans votre dossier [Col.NET](#). Cette opération annulera votre choix de cours et déclenchera une demande de remboursement des [frais sessionnels](#), s'il y a lieu.

Comment compléter son choix de cours (inscription à la session Automne 2019)

Vous devez confirmer votre choix de cours dans votre dossier [Col.NET](#) **entre le mercredi 6 mars et le mardi 12 mars à 23 h 59**.

Attention : Les étudiants inscrits au Collège Montmorency à l'hiver 2019 qui n'auront pas validé leur choix de cours et payé leurs frais le **Mardi 12 mars AVANT 23 H 59**, devront payer des frais administratifs de 50 \$ pour le réactiver et être inscrits à l'automne 2019. Cette démarche peut être faite entre le mercredi 13 mars et le jeudi 31 mai à 23 h 59. **Après cette date, tout choix de cours non confirmé et/ou tous frais impayés entraîneront une annulation automatique de l'inscription au Collège pour la session Automne 2019.**

Étape 1

Dans le module **Choix de cours**, complétez chacune des sections. Il est important de bien lire tous les messages et de remplir toutes les sections. Pour connaître la liste des cours à faire à chacune des sessions, vous pouvez consulter la grille de votre programme d'études disponible dans le module **Cheminement** dans votre dossier Col.NET.

Dans le cas des cours d'éducation physique ou complémentaires, vous devez indiquer cinq choix (1-2-3-4-5) dans l'ordre de vos préférences parmi les cours proposés.

Étape 2

Remettez votre choix de cours avec le bouton **Confirmer le choix de cours**.

Étape 3

Validez une dernière fois les informations de votre choix de cours pour vous assurer qu'elles sont exactes. Par la suite entrez votre mot de passe pour confirmer le *choix de cours (Inscription)* et sélectionnez le bouton **Confirmer le choix de cours**. Un reçu prouvant que votre choix de cours a été effectué correctement et dans les délais est émis par [Col.NET](#). Une copie de ce reçu est également déposée dans la section **Mes documents** dans votre dossier [Col.NET](#).

Étape 4

Payez vos [frais sessionnels](#). Il y a deux façons d'acquitter vos frais : soit dans votre dossier [Col.NET](#) avec le module **État de compte** ou en personne à la Boutique du Collège. (**Attention :** la date limite pour payer les frais de la session Automne 2019 est le mardi 12 mars à 23 h 59.)



Modification du choix de cours

Les modifications de choix de cours peuvent s'effectuer dans [Col.NET](#). Veuillez sélectionner le lien suivant pour de plus amples renseignements : [PROCÉDURE](#)

Finissant à la session Hiver 2019

Si vous êtes un finissant à la session Hiver 2019, vous ne pouvez pas utiliser [Col.NET](#) pour effectuer un choix de cours. Si vous prévoyez devoir poursuivre vos études à la prochaine session (échec à un cours ou besoin d'un préalable universitaire) vous devez remplir un formulaire de choix de cours au Registrariat – Service de l'organisation et du cheminement scolaires au local B-2421, à compter du mercredi 6 mars à 9 h, et ce, jusqu'au jeudi 11 juillet à 16 h.

Charge de cours / Cheminement

Pour compléter ses études dans les délais normalement prévus (c'est-à-dire deux ans pour un programme préuniversitaire et trois ans pour un programme technique), l'étudiant doit s'inscrire aux cours qui respectent son cheminement pédagogique, lesquels sont décrits dans la grille de votre programme d'études disponible dans votre dossier Col.NET en cliquant sur le titre du programme sur la page d'accueil ou dans le module **Cheminement**. L'étudiant peut toutefois :

- soit alléger sa charge de cours (ce qui a pour conséquence de prolonger la durée de ses études et/ou de modifier son statut d'études);
- soit s'inscrire à un plus grand nombre de cours (en vue de diminuer la durée de ses études ou de reprendre un cours annulé ou échoué antérieurement). La charge hebdomadaire (périodes de cours, de laboratoires et d'études) ne devrait toutefois pas être supérieure à 45 heures, car il n'est pas souhaitable que la charge d'études (heures de cours et heures d'études à la maison) soit trop élevée.

L'étudiant qui a en plus un emploi à temps partiel de même que celui qui désire avoir une charge de cours inférieure à la normale doit en parler à son [API](#) au moment de faire son choix de cours afin d'analyser l'impact sur son cheminement scolaire et la durée de ses études. Votre propre grille de cheminement personnalisée est disponible dans votre dossier [Col.NET](#) en cliquant sur le titre du programme sur la page d'accueil ou dans le module **Cheminement**.

Pour toute question relative à votre choix de cours, vous pouvez vous présenter au Registrariat – Service de l'organisation et du cheminement scolaires, local B-2421, pendant les heures d'ouverture ou communiquer avec nous au 450 975-6300 et faire le 9 pour parler à un agent.